Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 1

Artikel: Problèmes actuels

Autor: Pellegrini, Xavier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848379

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Problèmes actuels

La solitude est le lot d'un Suisse sur trois

Les tuteurs officiels sont unanimes : c'est une source de souffrance qui peut conduire à la drogue, à l'alcoolisme, voire au suicide.

Cette année, à l'occasion de son congrès annuel à Montreux, l'Association suisse des tuteurs officiels (ASTO) a choisi d'aborder le thème de la solitude, moins juridique certes, mais d'actualité toute particulière puisqu'elle est ressentie jusque dans le domaine professionnel.

Les exposés relatifs aux catégories sociales touchées par la solitude - population active, handicapés, personnes âgées et jeunes -ont été suivis de tables rondes et de travaux de groupe dans lesquels les 150 participants se sont efforcés d'analyser le problème et d'en dégager un fil conducteur pour leur action.

Un phénomène diffus et omniprésent

Or, de l'avis même du nouveau président de l'ASTO, Marcel Perrin, tuteur général du canton de Vaud, l'exercice s'est révélé difficile. Malgré les échanges d'informations et d'expériences, les réflexions auxquelles se sont livrés les congressistes durant ces deux jours n'ont pas permis de tirer de conclusions sur ce phénomène à la fois diffus et omniprésent.

En Suisse, les dernières statistiques, celles de 1980, font apparaître que sur 2,2 millions de ménages, 710 000, soit 29 %, ne comptent qu'une seule personne, alors qu'en 1970 cette proportion était de 19,6 %.

La solitude touche tout le monde, sans oublier les tuteurs officiels, qui restent seuls devant les dossiers difficiles, notamment lorsque le tuteur privé a démissionné.

La solitude se manifeste sous différentes formes dont les causes sont fort diverses. Chez les jeunes (de 18 à 22 ans), elles sont plus difficiles à cerner que chez les adultes : elles sont souvent provoquées par des dissensions familiales, des incertitudes quant au sort qui leur est réservé, à l'incompréhension de l'entourage. Chez les adultes, les causes sont plus ponctuelles et peuvent être dues à des échecs relationnels, à un décès ou à des facteurs psychiques liés au caractère ou à l'hérédité.

Souffrance et méditation

Les tuteurs sont unanimes à relever que la solitude est d'abord une source de souffrance qui peut conduire à la drogue, voire au suicide. Mais elle peut également constituer une source de méditation pour des personnes à la recherche du sens de la vie et désireuses de s'isoler.

Ces deux jours de session, même s'ils n'ont pas permis de dégager de lignes directrices, ont tout de même été positifs, a relevé M. Perrin. Le thème choisi a en effet permis cette année d'approfondir l'étude du comportement humain et de dégager quelques ébauches de solutions.

(Journal de Genève)

Collaboration transfrontalière Français et Genevois : de la réalité au rêve

« L'aménagement de l'espace franco-genevois " : le débat a mobilisé une belle brochette de personnalités genevoises et françaises. Et l'on s'est mis à rêver d'intégration de la Suisse à la CEE...

Des logements en terre française pour les Genevois : la baudriche n'en finit pas de se dégonfler. Concertation sur les projets d'aménagement du territoire de part et d'autre de la frontière : on n'en est qu'aux balbutiements. Et pourtant, entre Genevois et voisins français des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, on se cause, on se glisse des billets doux. Et on peste contre cette fichue frontière qui bloque des décisions très importantes pour les deux partenaires. Ce plat aigre-doux était au menu d'un débat organisé à l'hôtel Intercontinental par la Chambre franco-suisse pour le commerce et l'industrie. Avec une idée nouvelle cependant, qui fait son chemin : la possibilité d'un rapprochement entre la Suisse et la CEE.

Le conseiller d'Etat Jean-Philippe Maître le dit tout de go : les obstacles rencontrés par la collaboration franco-genevoise pourraient bien contribuer à faire avancer l'idée d'une intégration de la Suisse à la CEE. Sans cela, notre pays risque de se marginaliser. Une perspective qui enchante, côté français, Pascal Meylan, vice-président du Conseil général de l'Ain et maire de Fernez-Voltaire.

Logement

Mais à côté des grandes envolées européennes, il faut aussi gratter le terrain parfois ingrat de la concertation au jour le jour. On a beaucoup parlé ces derniers temps de l'éventualité d'un accord qui permettrait aux Genevois de résider sur France. En filigrane d'un exposé riche et lucide, Robert Borrel, député et maire d'Annemasse, ne laisse pas beaucoup d'illusions aux Genevois : de même que ceux-ci ne voient pas d'un bon œil l'arrivée de zones industrielles, qui leur font concurrence ; à leur frontière, les Français, eux, ne tiennent pas à voir le prix de leurs terrains renchérir sous la pression de la demande helvétique.

C'est donnant, donnant, semble dire M. Borrel. Et il en sera ainsi tant que les deux parties feront passer leurs intérêts particuliers avant le processus de collaboration, voire d'intégration qui devrait s'imposer. Comme pour mieux enterrer les projets sur le logement, Christian Grobet, président du Conseil d'Etat s'est exclamé : " Il ne faut pas prendre pour argent comptant toutes les idées. Les Autorités genevoises n'ont d'ailleurs jamais fait une telle proposition aux Français ".

Industrie

Dans l'état actuel des lois françaises et suisses, aucune implantation industrielle binationale n'est possible, relève Roland Pascal, chef du service économique du Département de Haute-Savoie. Ce qui n'empêche pas quelques initiatives communes, comme cette opération de promotion lancée l'an dernier aux USA pour vanter les atouts de la région genevoise. Une opération de promotion dont le Département de Haute-Savoie a profité pour créer un parc d'attractivité à Archamps. Un projet ambitieux, qui vise à attirer des industries de pointes américaines ou européennes. Les détails en seront dévoilés prochainement. La plupart des accords que nous souhaitons ne dépendent pas de nous, mais de nos gouvernements centraux respectifs. Robert Ducret ne perd pas de vue que tous les plans tirés sur la comète lors d'une telle assemblée ne sont pas plus que des discours. Mais des discours qui ont la vertu de faire rêver, de faire espérer que les obstacles frontaliers seront un jour sérieusement rabotés. Pour couronner cet échange de vue, Jean-Marie Merillond, ambassadeur de France en Suisse, était venu tout spécialement de Berne pour assurer les participants helvètes de la profonde estime de la France.

Xavier Pellegrini

(Journal de Genève)

Frontaliers Français : Nombre record en Suisse

D'après le recensement des travailleurs frontaliers effectué par les autorités suisses, le nombre des Français franchissant journellement la frontière pour occuper un emploi en Suisse était de 51 292 à fin avril, soit le chiffre le plus élevé enregistré depuis le début de cette décennie. Au total, le nombre de frontaliers, toutes nationalités réunies, se montait à 114 538 et la part des Français était de loin la plus élevée. En effet, le nombre des emplois suisses occupés par des frontaliers italiens, se chiffrait à 35 775, celui des postes tenus par des

Allemands à 20 162 et celui des Autrichiens à 6 813.

C'est au printemps 1986 que, pour la première fois, les frontaliers français ont franchi la barrière des 50 000. Par rapport au recensement d'août 1985, l'augmentation des emplois occupés par des frontaliers français était de 3,2 % en avril 1986. Elle était même de 8,2 % par rapport à août 1984. Etant donné la persistance d'une bonne conjoncture de l'emploi en Suisse - ce que confirment les tendances récemment observées - il n'est pas exclu que la progression des emplois frontaliers se poursuive au cours des prochains mois. Il convient toutefois de noter que la plupart des grandes industries suisses proches de la frontière française ont vu leur chiffre d'affaires se rétrécir au cours du 1er semestre 1986 sous l'influence de la baisse du dollar. Cette évolution des marchés étrangers pourrait contraindre de nombreuses entreprises à limiter au maximum l'embauche de personnel nouveau.

Bulletin Chambre de Commerce Suisse en France

La Suisse face à l'Europe : perspective d'ouverture

" L'Europe avance, la Suisse s'isole ". Par ce titre constituant la couverture de son numéro du 6 novembre dernier qui consacre un dossier à l'Europe ou plus précisément à la Communauté Economique Européenne (CEE), notre confrère " L'Hebdo " assénait une vérité que nul ne peut nier : la Suisse ne peut plus se permettre d'« ignorer » la CEE. Les Rencontres Suisses, qui dès l'an dernier ont ouvert le débat sur l'appartenance de la Suisse à l'Europe, ont consacré, à Lausanne, leur assemblée générale à une conférence suivie d'une table ronde sur le thème « La Suisse et l'Europe - perspectives d'ouvertures ? »

par Sthéphane Rastello

Le propos du conférencier invité, M. Gérard Bauer, un Neuchâtelois président de la Fondation européenne pour l'économie, était des plus constructifs : examiner comment la Suisse pouvait intensifier ses liens avec la CEE. D'entrée de jeu, M. Bauer fut clair : il ne s'agit pas de remettre en cause l'identité et la neutralité de la Confédération, mais simplement de « permettre à notre économie d'exercer son influence dans les économies européennes et de préserver, dans le même temps, les facteurs indispensables à la sauvegarde de l'entité fédérale : politique de neutralité, fédéralisme, démocratie directe et équilibre intérieur. »

En faveur d'un rapprochement

Selon M. Bauer, trois raisons principales plaident en faveur d'un rapprochement entre Suisse et CEE, cette dernière ayant fortement évolué. Premièrement, l'extension géographique de la Communauté avec l'adhésion, le 1er janvier 1986, de l'Espagne et du Portugal. Deuxièmement, la décision du Conseil européen de terminer l'unification des marchés des douze Etats de la CEE, volonté que les Douze ont réaffirmée à Londres. Enfin, l'adjonction de nouveaux domaines de coopération : recherche et développement technologique, environnement.

M. Bauer a ensuite rappelé les accords passés entre la Suisse et la CEE, en 1972 sur le libre échange de produits industriels et au début de cette année, un accord-crabe de coopération scientifique et technique. Puis il a présenté les trois moyens qui nous permettraient de nouer des liens plus étroits avec la CEE. Les accords de 1972 n'étant plus adaptés à la situation actuelle, en raison du développement de la Communauté et de la nécessité d'une coopération plus vaste que le simple échange de produits et de services, il s'agirait de les renégocier, ce que permet un article de ces accords.

Il y aurait également la possibilité d'effectuer une négociation multilarérale par le biais de l'Association européenne de libre échange (AELE), dont la Suisse est membre. Mais cela nécessite l'accord des autres Etats membres de l'AELE.

Enfin, il existe la solution offerte par le Traité de Rome, qui régit le fonctionnement de la CEE. Son article 238 prévoit l'association multi ou bi-latérale d'Etats non-membres. Si le régime de l'association ne crée pas de liens aussi étroits que l'adhésion, il a comme qualité essentielle sa très grande souplesse et laisse au pays associé son individualité entière sur le plan politique.

Mais cet article, relève M. Bauer, a été prévu en 58-59 en vue de la création d'une « Association économique européenne » qui n'a jamais vu le jour ni fait l'objet de la moindre tentative d'application à un Etat européen non-membre.

M. Bauer a conclu en insistant sur la nécessité du réexamen de ces relations, un réexamen qui, selon le conférencier, devrait être soumis au peuple ou à l'Assemblée fédérale.

Large consensus

Les relations entre l'Europe et la Suisse sont donc un problème réel, sur lequel il existe un large consensus : les participants à la table ronde qui suivit la conférence, MM. Pierre Duvoisin, conseiller d'Etat socialiste, Claude Bonnard, conseiller national libéral, Alexandre Bruggmann, rédacteur à la rubrique « Etranger » de la « Tribune de Genève » et François Gross, rédacteur en chef de « La Liberté » sont, au-dessus de leurs différentes tendances, en faveur d'une ouverture, ce, tout comme la majorité des avis exprimés dans l'assistance. Les invités ont insisté sur l'urgence qu'il y a à se pencher sur le problème.

Le train européen est en marche : il ne s'agit pas d'y accrocher le wagon suisse, mais d'y monter à la prochaine station. Et surtout de ne pas le rater...

(Journal de Genève)

La Suisse, un pays de vieux ? question posée par Pierre Gilliand

Au début du XXIe siècle, la Suisse pourrait compter plus de personnes âgées de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans. C'est la constatation faite par le professeur Pierre Gilliand, doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, à l'occasion de l'ouverture de l'année académique.

De 1980 à l'horizon 2025, le nombre des personnes âgées dans notre pays augmentera de deux tiers environ. Les octogénaires, nonagénaires et centenaires seront deux fois et demi plus nombreux.

Le mouvement naturel de la démographie suisse conduit à un important dépeuplement, relève M. Gilliand. Seuls deux petits demi-cantons dépassent le seuil de remplacement des générations. Aucun des scénarios des démographes et statisticiens pour 2025 ne postule une fécondité suffisante à ce remplacement. Présentement, deux femmes sur trois seulement se marient. Il faut un peu plus de deux enfants par femme pour remplacer les générations. C'est dire qu'avec la nuptialité acutelle, il en faudrait environ trois par femme mariée. Et comme certaines femmes sont stériles et que d'autres désirent ne pas avoir d'enfant, il faudrait en moyenne, pour remplacer les générations, quatre enfants par femme qui peut et veut en avoir.

Dans ces conditions, dit M. Gilliand, le remplacement des générations suppose le retour à un nombre élevé de grandes familles, ou une augmentation des naissances hors mariage, ou encore une nette reprise de la nuptialité. On peut envisager aussi une politique soutenant mieux la famille... ou même un recours à l'immigration.